

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Kilimandjaro

Cet OPCVM est géré par AURIS GESTION
Code ISIN : FR0013241866 (Part C EUR)

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite (20% Euro Stoxx 50 TR + 20% MSCI World (hedged EUR) TR + 40% Bloomberg Barclays Global Aggregate TR Hedged EUR + 20% (€STR capitalisé flooré à 0) au moyen d'une gestion active et discrétionnaire, sur les marchés d'actions et de taux internationaux et, dans une moindre mesure, sur les marchés de l'immobilier (jusqu'à 10% de l'actif net) et des matières premières (jusqu'à 20% de l'actif net) via la sélection d'OPC ainsi que le recours à des contrats financiers. Dans la limite de 20% de l'actif net, le FCP pourra également détenir des produits structurés actions ou de crédit.

Chacun des composants de l'indicateur composite est évalué à la date de la Valeur liquidative. Le FCP n'est pas indiciel, l'indicateur précité ne constitue pas une contrainte d'investissement. Le gérant peut donc investir de façon différente et la composition de l'OPC peut ainsi s'écarter significativement de la répartition de cet indicateur afin de remplir l'objectif de gestion.

Le portefeuille du FCP est investi jusqu'à 100% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPC dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund). Il est diversifié en termes de styles, de zones géographiques et de produits. La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents du FCP, repose sur les critères suivants : (i) la définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale, et (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement.

Le Fonds sera investi essentiellement sur des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite. Il pourra, par ailleurs, comprendre dans la limite de 20% de l'actif net, des produits structurés actions (sur indices actions) ou de crédit (sur l'indice iTraxx Main uniquement).

La stratégie du FCP est discrétionnaire. L'allocation entre les différentes classes d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes : exposition actions : de 0 à 100% de l'actif net - exposition aux obligations, autres titres de créance et instruments du marché monétaire : de 0 à 100% de l'actif net avec une limite de 50% sur les titres dits « high yield* » (titres spéculatifs) et 10% sur les obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). L'exposition entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et variera en fonction des opportunités de marché. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -1 et +6 - exposition aux pays hors OCDE (y compris émergents) : de 0 à 100% de l'actif net - exposition aux actions de petite capitalisation (à savoir, inférieure à 2 milliards d'euros) : de 0 à 100% de l'actif net - exposition aux matières premières : de 0 à 20% de l'actif net - exposition à l'immobilier : de 0 à 10% de l'actif net.

**ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la Société de Gestion*

L'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée : - entre 30% et 70% en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations et de

toutes zones géographiques (inclus les pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs ;

- entre 20% et 80% en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue, les OPC monétaires et convertibles), de toutes zones géographiques (dont les pays émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, notamment, jusqu'à 50% de l'actif net, des titres de dettes notées en catégorie spéculative dite « High Yield » (ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la Société de Gestion).

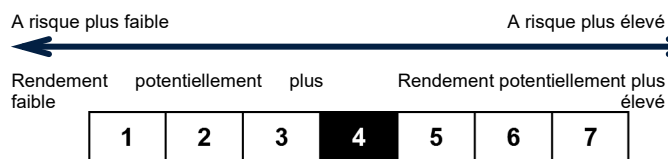
Il est cependant rappelé que ces fourchettes ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse des marchés par le service Stratégie et des anticipations du gérant. En particulier, en cas de circonstances exceptionnelles de marché, le fonds pourra être investi temporairement jusqu'à 100% en OPC de taux et par conséquent à 0% en OPC actions.

Aussi, le FCP pourra être exposé jusqu'à 100%, de façon indirecte aux pays hors OCDE y compris émergents et aux actions de petites capitalisations (à savoir, inférieures à 2 milliards d'euros). Aussi, il existe un risque de change sur tous types de devises pour le résident d'un pays de la zone euro pouvant atteindre 100% de l'actif. Le gérant peut recourir à l'utilisation de contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme, fermes et conditionnels), négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces contrats financiers pourront être utilisés (i) à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action, de taux et de change et/ou (ii) à titre de couverture du risque de crédit, le recours aux dérivés de crédit étant limité aux indices de CDS (de type iTraxx Main ou Crossover). En outre, le FCP pourra être exposé aux matières premières jusqu'à 20% de l'actif net (maximum) via des contrats financiers sur indices éligibles de matières premières (pétrole, or, autres métaux précieux...) ou encore des ETF (Exchange Traded Funds) portant sur ces mêmes indices (par exemple, des trackers sur compagnies minières de la zone OCDE ou encore des trackers sur un indice éligible de commodities). Le portefeuille peut être investi jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés de type credit linked notes (CLN) sur iTraxx Main et/ou de type BMTN, EMTN, warrant ou certificat structuré (Autocall ou Phoenix avec effet mémoire), dans le cadre de la poche produits structurés. Il est rappelé que l'investissement dans des CoCos ne pourra, quant à lui, pas dépasser 10% de l'actif net. Le FCP pourra, par ailleurs, être exposé jusqu'à 10% de l'actif net aux indices éligibles sur l'immobilier coté de la zone OCDE via des contrats financiers ou des ETF portant sur ces indices.

Fréquence de valorisation : quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h00 auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : VL du jour. Date de règlement des S/R : VL + 3 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition diversifiée sur les marchés de taux et d'actions internationaux sans contraintes de zones géographiques.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille
- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00% (maximum)
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	2,71%
--------------------------------------	-------

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance prélevée au titre de l'exercice clos en décembre 2021	0%(*)
--	-------

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

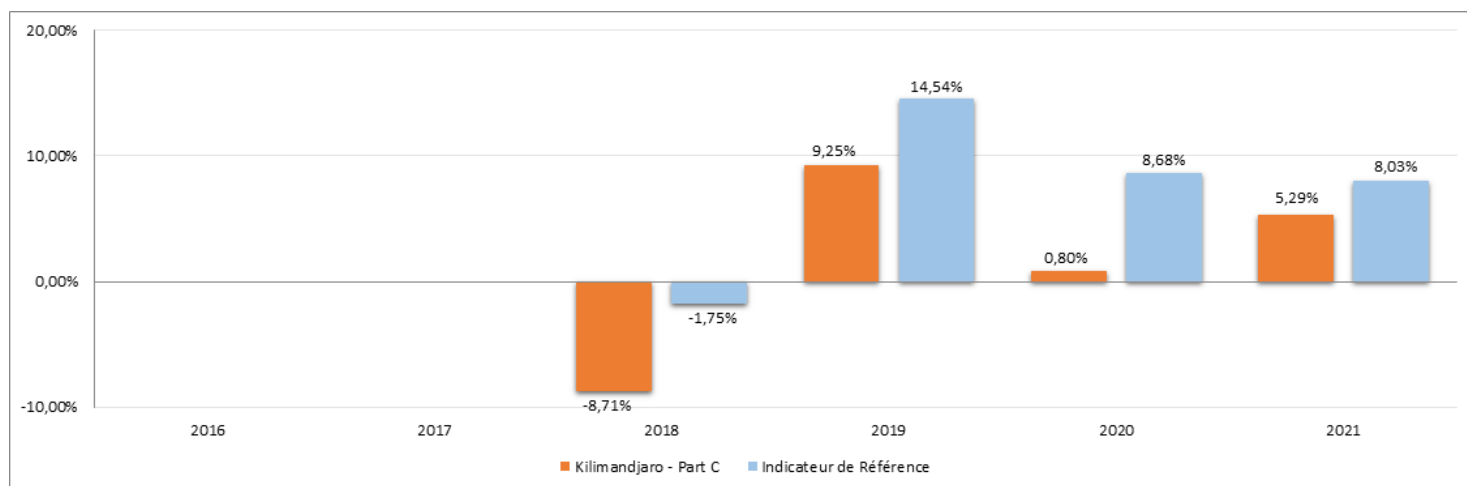
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

15% de la performance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indicateur de référence (20% Euro Stoxx 50 TR + 20% MSCI World (hedged EUR) TR + 40% Bloomberg Barclays Global-Aggregate TR Hedged EUR + 20% (€STR capitalisé flooré à 0)). Chacun des composants est évalué en date du calcul de la Valeur liquidative. Il est précisé que la cristallisation des commissions de surperformance est effectuée annuellement, le dernier jour de bourse ouvré de l'exercice comptable. Il est précisé que toute sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

* Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2017. La Part a été créée le 02/05/2017.

Changements importants au cours de la période : reprise de la gestion par AURIS GESTION en date du 15/06/2020.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM, disponible auprès de la Société de Gestion.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16 septembre 2022**.